CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES

Lycée Abbé Grégoire – année scolaire 2026-2027

Demande de devis

Voyage scolaire

ARTICLE 1 – Objet de la consultation

Objet du marché

Cette consultation porte sur l'organisation d'un voyage scolaire pour des élèves du lycée Abbé Grégoire (75003 Paris) à Londres.

ARTICLE 2 – Identification de la personne publique

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur :

Lycée Abbé Grégoire
70 bis rue de Turbigo
75 003 Paris

Tél : 01 48 87 45 34
Mail : int.0750770e@ac-paris.fr

Pouvoir adjudicateur : Mme Isabelle Brun, proviseure
Comptable assignataire : M. Georges Portela, agent comptable
Référent administratif : M. Jonathan Jacquet, secrétaire général d'EPLE

ARTICLE 3 – Contenu et forme des prix

Forme des prix :

Les prix seront forfaitaires et détaillés par type de prestation.

Contenu des prix :

Le prix de l'offre indiqué est un prix TTC ferme et définitif comprenant a minima l'ensemble des prestations précisées à l'article 4 « contenu des prestations ».

La proposition du candidat ne devra indiquer aucune mention de gratuité ou de disposition particulière en faveur des accompagnateurs ou des élèves. La remise de liquidités ou de carte bancaire aux accompagnateurs, ou aux élèves, pour menues dépenses ou autre usage est totalement interdite.

Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations.

Les prix comprendront également le coût des assurances (assurance annulation et assurance rapatriement).

ARTICLE 4 – Contenu des prestations

Angleterre, Londres (semaine du 22 ou 29 mars 2027)

Nombre d'élèves : 15

Nombre d'accompagnateurs : 3

Durée : 2 jours et 1 nuit

Transport : en train jusqu'à Londres, puis transport en commun sur place.

Hébergement/restauration : en auberge de jeunesse ou hôtel (proche du centre-ville) avec petit déjeuner et repas du soir sur place, prévoir un pique-nique pour le midi.

Description :

Jour 1 :

- Départ de Paris le matin
- Visite de Westminster et de Buckingham Palace

Jour 2 :

- Visite du British Museum (collection égyptienne et pierre de Rosette) et de la Tour de Londres (Joyaux de la Couronne)
- Montée au London Eye
- Retour à Paris le soir

ARTICLE 5 – Les offres

Date limite de transmission des offres et modalités de transmission :

Les offres devront être déposées sur la plateforme AJI MAPA ou envoyées par mail à l'adresse int.0750770e@ac-paris.fr au plus tard le 14 octobre 2026 à 12h00.

Contenu des offres et échantillons :

Les offres comprendront les éléments suivants :

- Un acte d'engagement ;
- Un devis détaillé.

ARTICLE 6 – Modalités de détermination des prix et facturation

Détermination des prix

Les prix sont exprimés hors taxes ; le montant de la TVA et des éventuelles autres taxes devra apparaître clairement dans la proposition de prix.

Révisions des prix

Les prix indiqués au BPU sont fermes et définitifs conformément à l'article R.2112-9 du Code de la commande publique.

Facturation et règlement

Conformément au code de la commande publique, les prestations qui ont donné lieu à un commencement d'exécution ouvrent droit à des acomptes. Le montant des acomptes correspond à la valeur des prestations auxquelles ils se rapportent. Le rythme prévu des éventuels acomptes sera précisé dans l'offre du candidat.

Le titulaire du marché produira donc les factures correspondantes et les déposera conformément aux dispositions du présent CCP.

La transmission des factures s'effectuera sur la plateforme CHORUS PRO.

Le délai global de paiement est de trente (30) jours à compter de la date de réception de la facture par le pouvoir adjudicateur. Le règlement s'effectuera par mandat administratif avec virement.

Le défaut de paiement dans le délai de trente (30) jours fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire et des sous-traitants payés directement.

ARTICLE 7 – Effectifs

L'effectif des élèves et des accompagnateurs décrits dans ce document sert de base à la consultation. L'EPLE se réserve la possibilité d'augmenter ou de réduire le nombre de participants avant la réservation définitive. La proposition devra détailler les possibilités de modification à la baisse ou de l'augmentation de l'effectif et spécifier leurs répercussions sur le coût du voyage pour une information donnée avant la date de départ du voyage.